

ECOLE

B  
R  
E  
I  
Z  
H  
S  
H  
I  
A  
T  
S  
U



CONTRAT

« Déclaration d'activité enregistrée  
sous le numéro 53 22 08333 22  
auprès du préfet de région de Bretagne »



PRATICIEN

EN SHIATSU TRADITIONNEL



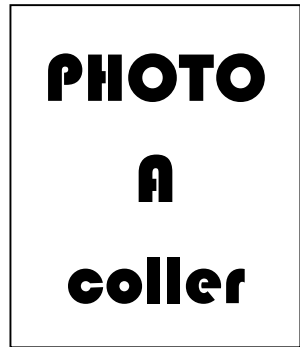
*Ecole Régionale De Shiatsu  
Et de  
Médecine Traditionnelle Chinoise*

Le Tertret - 22150 Ploec sur Lié

02.96.42.15.09 06.64.23.64.45

breizhshiatsu@hotmail.com

www:breizh-shiatsu.com



**DOSSIER D'INSCRIPTION**  
**Enseignement de**  
**« Praticien en Shiatsu Traditionnel »**

**« Déclaration d'activité enregistrée  
sous le numéro 53 22 08333 22  
auprès du préfet de région de Bretagne »**

Le nombre de places étant limité, merci de vous inscrire le plus tôt possible afin d'être sur de pouvoir être retenu pour les dates choisies.

Merci d'écrire lisiblement, en particulier l'adresse e-mail

Nom .....  
Prénom .....  
Date de naissance ..... Lieu .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville.....  
Tel fixe .....  
Tel portable .....  
Adresse e-mail .....  
Profession.....

S'engage à suivre la formation de « Praticien en Shiatsu Traditionnel » et à régler à l'Ecole « Breizh Shiatsu » qui en assure le déroulement les sommes arrêtées suivant ce contrat.

Signature du stagiaire obligatoire,  
précédée de la mention « lu et approuvé »

# MODALITES DE PAIEMENT :

Toute année commencée est entièrement due et ne peut être sujet à remboursement sauf cas de force majeure dûment reconnue.

Loi 90-579 du 04 Juillet 1990. L 920-13 :

« Dans le délai de dix jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut résilier le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'alinéa précédent.

Il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 30% du prix convenu. Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de la formation. »

Le stagiaire est contractuellement lié pour totalité de l'enseignement. Une fois l'enseignement commencé, le stagiaire s'engage à en suivre l'intégralité des cours.

En cas de désistement 28 jours ouvrés avant le début de l'enseignement, le remboursement intégral sera fait. Au delà, la totalité de la somme versée reste acquise à BREIZH SHIATSU et les encaissements seront fait suivant ce contrat. Idem en cas d'absence ponctuelle. Néanmoins, le stagiaire pourra reprendre l'enseignement avec une autre promotion dans la mesure des places disponibles et des possibilités fixées par BREIZH SHIATSU.

Les places étant limitées, la priorité sera toujours donnée aux personnes suivant le stage pour lequel il est inscrit.

En cas de changement de date ou de lieu, le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité.

En cas d'annulation d'un module pour raison majeure, BREIZH SHIATSU s'engage à proposer une autre date ou le remboursement dudit module.

Le stagiaire participe aux activités et utilise les informations sous sa propre responsabilité et dégage BREIZH SHIATSU et ses animateurs, de toutes responsabilités en cas d'accidents pouvant survenir. Ceci est également valable pour les ayants droits, les membres de la famille et les autres participants.

Les animateurs se réservent la possibilité de demander à un participant d'interrompre le stage en le remboursant au prorata du temps du stage effectué. A l'issue de l'enseignement, il sera délivré à la personne inscrite qui aura satisfait aux contrôles de connaissance, une attestation de suivi de stage et un certificat.

Signature du stagiaire obligatoire,  
précédée de la mention « lu et approuvé »

---

Association Loi 1901

N° SIRET : 494 414 600 00010 - Code APE : 930N

« Déclaration d'activité enregistrée  
sous le numéro 53 22 08333 22  
auprès du préfet de région de Bretagne »

# INSCRIPTION A L'ENSEIGNEMENT:

Cochez les cases correspondantes à votre choix en fonction du calendrier joint:

**Cycle accéléré sur 1 an**

Octobre

Samedi - Dimanche

**Cycle normal sur 2 ans**

Octobre

Samedi - Dimanche

Dimanche - Lundi

Horaires des journées de stages: 9h00 – 12h00 / 13h30 – 17h00

## REGLEMENT DE LA FORMATION :

Cochez les cases correspondant à votre choix :

M (me) .....S'engage à régler à l'Ecole BREIZH SHIATSU qui assure l'enseignement, la somme de :

**Cycle accéléré sur 1 an**

3400 Euros pour les particuliers ( 300€ d'inscription + 10x310€ )

5100 Euros dans le cadre de la formation continue ( 450€ d'inscription + 10x465€ )

**Cycle normal sur 2 ans**

1700 Euros par an pour les particuliers ( 150€ d'inscription + 10x155€ )

2550 Euros par an dans le cadre de la formation continue ( 225€ d'inscription + 10x232,50€ )

Le règlement de tous nos enseignements est à effectuer à l'inscription, comptant et sans escompte.

Tous les règlements sont à établir à l'ordre de « BREIZH SHIATSU »

- Prévoir soit un ordre de virement automatique (voir documents annexes).
- Soit 11 chèques du montant indiqué.  
Ces chèques sont déposés le 5 de chaque mois en banque.

## LIEU DE L'ENSEIGNEMENT :

BREIZH SHIATSU - Le Tertret 22150 Ploec/Lié  
02 96 42 15 09  
www.breizhshiatsu@hotmail.com

Signature du stagiaire obligatoire,  
précédée de la mention « lu et approuvé »



Association Loi 1901  
N° SIRET : 494 414 600 00010 - Code APE : 930N



« Déclaration d'activité enregistrée  
sous le numéro 53 22 08333 22  
auprès du préfet de région de Bretagne »

## **PUBLIC CONCERNE :**

Cet enseignement s'adresse aussi bien aux personnes désirant enrichir leurs connaissances personnelles qu'à celles projetant de devenir praticien. Chaque stagiaire doit bien penser l'objectif de son inscription car un tel enseignement demande un réel engagement en termes de travail personnel et de disponibilité.

Afin de réaliser un travail de qualité et avoir une relation privilégiée entre l'enseignant et les étudiants, le groupe n'est composé que d'un nombre limité de stagiaires.

Aucun prérequis n'est demandé pour pouvoir suivre ce type d'enseignement.

## **DUREE DE L'ENSEIGNEMENT :**

Le cycle de l'enseignement se déroule sur 1 ou 2 ans en fonction de la formule choisie.

- Formule accélérée : 20 stages de 2 jours sur 1 an.
- Formule normale : 20 stages de 2 jours sur 2 ans.

## **PROGRAMME ET CERTIFICATION :**

Le programme des stages de chacun des cycles d'étude est joint au dossier d'inscription. Les supports pédagogiques sont fournis par BREIZH SHIATSU .

Seuls, les livres conseillés par l'école à l'étude du shiatsu seront à la charge du stagiaire.

Chaque fin d'année sera validée par une évaluation théorique et pratique.

A l'issue de l'enseignement, BREIZH SHIATSU délivrera à la personne inscrite qui aura satisfait aux contrôles de connaissances, une attestation de suivi de stage et un certificat de « Praticien en shiatsu traditionnel ».

J'accepte les conditions proposées par l'école « BREIZH SHIATSU ». Certifie sur l'honneur avoir lu et accepté les différentes conditions et clauses du contrat ainsi que les dates et le programme concernant l'enseignement que j'ai choisi.

Fait à .....Le.....  
(En double exemplaires)

Paraphez les quatre pages du dossier d'inscription avec signature du stagiaire obligatoire sur la dernière page, précédé de la mention « lu et approuvé »



Association Loi 1901  
N° SIRET : 494 414 600 00010 - Code APE : 930N



« Déclaration d'activité enregistrée  
sous le numéro 53 22 08333 22  
auprès du préfet de région de Bretagne »